



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barthélemy procèdera à l'étude d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2024 à 20 h, au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

La demande de dérogation mineure vise à permettre le lotissement de deux lots ayant une façade de 35 mètres au lieu du 37.50 mètres prévu au règlement de lotissement. Le lot étant situé sur la montée Ouest (lot 5 119 366).

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par téléphone (450-885-3511, poste 5013), par courriel (urbanisme@saint-barthelemy.ca) ou en envoyant une lettre à la municipalité avant le jeudi 25 avril 2024.

Donné à Saint-Barthélemy, ce 3^e jour du mois d'avril 2024.

Isabelle Sylvestre
Greffière-trésorière adjointe